

Barème de l'ancienneté de poste

Situation	Barème
Titulaire en poste	20 pts par année de service dans le poste actuel + 50 pts par tranche de 4 années d'ancienneté de poste
Titulaire en dispo, congé, ATP/APA	20 pts par année de service dans le dernier poste occupé + 50 pts par tranche de 4 années d'ancienneté de poste
Titulaire en détachement statutaire (ex-titulaire enseignant éducation nationale)	20 pts par année de détachement + ancienneté dans le corps d'origine
Titulaire en détachement statutaire (ex-titulaire non enseignant éducation nationale ou ex-titulaire non originaire de l'éducation nationale)	20 pts par année de détachement
Stagiaire (non ex-titulaire)	0 pt
Stagiaire (ex-titulaire enseignant éducation nationale) via concours ou LA	20 pts forfaitaires + ancienneté dans le poste du corps d'origine
Stagiaire (ex-titulaire non enseignant éducation nationale) via concours ou LA	20 pts forfaitaires
Stagiaire (ex-titulaire hors éducation nationale)	20 pts forfaitaires